



## BAREMES DES HONORAIRES DE L'AGENCE

### TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 13 Février 2021 à l'exclusion de biens immobiliers neuf (VEFA)

#### MANDAT NON EXCLUSIF

Rémunération forfaitaire de 4 000 € TTC pour un montant de vente inférieure ou égale à 69 999 € TTC
6 % TTC pour un montant de vente compris entre 70 000 € TTC et 999 999 €
4 % TTC pour un montant de vente à partir de 1 000 000 € TTC

#### MANDAT EXCLUSIF

Rémunération forfaitaire de 3 500 € TTC pour un montant de vente inférieure ou égale à 90 999 € TTC
4 % TTC pour un montant de vente compris entre 91 000 € TTC et 999 999 €
3 % TTC pour un montant de vente à partir de 1 000 000 € TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit concernant l'engagement des parties.

Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.